





Conseil municipal : la rentrée des élus


Mercredi 30 août 2017, le Conseil municipal de Vallées-en-Champagne, s'est réuni salle de l'Impératrice Eugénie à Baulne-en-Brie sous la présidence de Bruno Lahouati, maire de la commune nouvelle. Quelques infos données ou décisions prises lors de cette séance qui a rassemblé 18 élus sur 31.


 **Aménagement foncier** (remembrement rural) à La Chapelle-Monthodon : « *La décision appartiendra aux habitants de La Chapelle-Monthodon. Pas sûr que ce soit financé. Le département de l'Aisne statuera en fin d'année. Les contraintes environnementales sont plus lourdes (ex : pourcentage de haies à garder)* » a indiqué Bruno Lahouati.


 **Demande de subvention** : L'association valcampanienne Odon'Attitude a sollicité une subvention pour l'achat de matériel sportif. Les élus ont décidé d'accorder une subvention de 250€.


 **Poteaux incendie** : 4 poteaux seront renouvelés sur le territoire de la commune nouvelle. A noter que la distance entre le risque à défendre (maison d'habitation) et le point d'eau ne doit pas être supérieure à 150 mètres pour permettre l'alimentation de l'engin de base de lutte contre l'incendie. Un état des lieux va donc être fait.


 **Commémoration Centenaire 14-18** à La Chapelle-Monthodon : la manifestation se déroulera en juillet 2018. La date exacte n'est pas encore arrêtée. Lâcher de ballons, pose de flambeau sur chaque emplacement de soldat enterré, campement de poilus, repas, création d'un circuit de randonnée historique sont des pistes figurant dans le dossier de labellisation *Centenaire 14-18*. Un monument des morts commun aux 3 communes, situé à Saint-Agnan et un drapeau (les 3 communes ont la Croix de Guerre) pourraient voir le jour lors de cette commémoration.


 **Signalisation routière et changement de nom de rues** : un bilan des panneaux à changer ou à implanter et le changement de nom de certaines rues de la commune nouvelle sera fait lors d'une réunion mi-septembre.

 **Travaux église de La Chapelle-Monthodon** : « *Nous prendrons l'entreprise Drouin* » a indiqué Bruno Lahouati. La commune nouvelle bénéficiera d'une subvention de 16 000€. Le député Jacques Krabal donnera un coup de pouce en sortant 2 000€ de sa réserve parlementaire. « *C'était prévu avant la suppression de la réserve* » a souligné le maire.

 **Budget communal** : Vallées-en-Champagne dispose d'une belle trésorerie. « *Il y a des travaux qui ne peuvent pas être subventionnés. Maintenant, on engage, on avance !* » a martelé Bruno Lahouati.

 **Projet ferme photovoltaïque** : Selon Quadran, le leader de la production d'électricité verte en France, le site de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique des déchets ultimes (décharge) de La Chapelle-Monthodon est très intéressant. Le territoire bénéficierait de 2 400 heures d'ensoleillement. La production pourrait être de 4 à 5 MWh (Mégawatt-crête). Le rapport serait de 150 000€ annuels répartis entre Quadran (le développeur), Suez (le propriétaire) et Vallées-en-Champagne (le facilitateur). Bruno Lahouati a refroidi les ardeurs des élus présents en indiquant qu'un droit d'entrée « pour faire du photovoltaïque » d'un montant de 150 000€ devra être acquitté. « *Si ça ne rapporte pas, nous n'allons pas le faire* » a déclaré le maire.

 **Nuisances sonores – troubles du voisinage** : un administré odonien se plaint de nuisances sonores causées par les aboiements de chiens. Bruno Lahouati va rencontrer « le générateur du trouble ».

 **Mobilier** : le changement de 30 chaises va être effectué dans la salle communale de La Chapelle-Monthodon. « *Je dois prendre soin de mes administrés* » avait dit un jour Jacqueline Picart, la maire déléguée de La Chapelle-Monthodon. Les adhérents du Club du 3^{ème} âge qui occupent la salle chaque jeudi après-midi devraient apprécier cette décision !

 **Effacement des réseaux** rue de Condé à La Chapelle-Monthodon : les travaux débiteront après les vendanges 2017.

Grrr !



Drôle de fin de vie pour ce bac à ordures ménagères odonien. En fait, non, c'est plutôt triste...



Le bon plan !

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry vous aide à gérer les déchets végétaux directement chez vous ! Mise à disposition de deux types de composteur en bois : 400 litres : 20 € ou 600 litres : 30 €. L'aide à l'acquisition est limitée à deux composteurs par foyer ou établissement du territoire, dans la limite des stocks disponibles. Par ailleurs l'Agglo aide également à l'acquisition d'un broyeur, qu'il soit électrique ou thermique. Le montant de l'aide versée correspondant à 20% de la valeur TTC du broyeur, plafonnée à 50€. L'aide à l'acquisition est limitée à une demande par foyer ou établissement. La demande est valable dans les 6 mois suivant l'achat du matériel (cachet de la Poste faisant foi). Contact : **Service déchets Pôle de proximité Territoire de Condé-en-Brie. Tél : 03 23 85 34 97. Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.**



Déchèteries : du changement !



Afin d'uniformiser les tarifs sur l'ensemble des déchèteries de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), de nouvelles conditions d'accès et de facturation sont mises en place pour les professionnels à partir du 1er Septembre 2017.

Une facturation au passage en fonction du type de véhicule est appliquée :

- 15 € par passage pour les véhicules légers,
- 40 € par passage pour les fourgons,
- 50 € par passage pour les camions de moins de 3,5 tonnes,
- 25 € par passage pour les remorques en supplément du véhicule utilisé.

Contact : Service Déchets au 03 23 85 34 97. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (16h30 le vendredi).

Un vide grenier bien fréquenté



Dimanche 6 août, chineurs, collectionneurs, familles en promenade ou simples curieux sont venus nombreux à la rencontre de la petite vingtaine d'exposants répartis dans les rues du bourg de Monthurel. « *J'ai pourtant reçu 30 appels d'exposants. Il faut dire aussi qu'il y a aujourd'hui la brocante de Château-Thierry* » concède Didier Simon, le maire du village. Cela n'a pas empêché bon nombre de visiteurs de repartir les bras chargés après avoir cédé, pour certains, à un coup de cœur.



Concert de cordes



Samedi 19 août, le concert qui s'est tenu en l'église Saint Martin de Montlevon a remporté un franc succès. Le Duo Calloé, composé de Camille Ledocq au violoncelle et de Chloé Dagonet à la contrebasse a interprété des morceaux du répertoire classique (Mozart, Jean-Baptiste Barrière...), mais également des morceaux plus contemporains (Jules Massenet, Enrique Granados...). Ce qui a réjoui le nombreux public présent.

A l'issue du concert, les bénévoles de l'association des Amis de l'Eglise Saint Martin ainsi que les accompagnants des artistes ont offert une collation pour clore agréablement cette belle après-midi ensoleillée. Les artistes ont ainsi pu aller à la rencontre de leur public et échanger sur leur répertoire. **Nelly Guedrat**